

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 29 octobre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absente :

M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2019-431

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-432

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 232 976 — IGI GESTION IMMOBILIÈRE INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de IGI Gestion immobilière inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 323 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignée sous un autre numéro de lot, datée du 28 octobre 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel. Cette partie est bornée au nord-ouest par le lot 6 334 428, au nord-est par les limites municipales, au sud-est par le résidu du lot 6 323 976 et au sud-ouest par le lot 5 456 576 (rue de Singapour);

DE vendre cette partie du lot 6 323 976, d'une superficie de 3 716,1 m² (40 000 p²), à IGI Gestion immobilière inc., au prix de 5,00 \$/p² soit pour un montant de 200 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 6,79 \$/m² (0,63 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-433

GREFFE — ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LA CONSOLATA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté son *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, 9273-3930 Québec inc. a présenté à la Ville un projet de construction, ci-après nommé « Projet Consolata », d'un édifice de 240 logements sur le lot 4 474 815, dont il est propriétaire, situé au coin des rues Lionel-Groulx et Pierre-Georges-Roy;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du Projet Consolata, la Ville entend réaliser des travaux municipaux dans l'emprise de la rue Pierre-Georges-Roy pour desservir les immeubles qui ont accès à cette rue, dont l'édifice à construire par 9273-3930 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a déposé au conseil son rapport de « Répartition des travaux municipaux hors site secteur Pierre-Georges-Roy », lequel recommande notamment la réalisation de travaux visant l'éclairage urbain, un trottoir et une piste cyclable, puis une répartition des coûts équitable en fonction du nombre de logements potentiels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt du rapport écrit du directeur du Service des travaux publics et ingénieur fait selon l'article 6 a) du *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux*;

DE conclure une entente avec 9273-3930 Québec inc. relative aux travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'entente pour et au nom de la Ville;

DE mandater le Service du greffe afin d'informer les bénéficiaires hors site identifiés au projet d'entente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-434

**GREFFE — APPROBATION DE LA POLITIQUE NUMÉRO POL-2017-22
RELATIVE À LA NUMÉRISATION DE SUBSTITUTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la *Politique numéro POL-2017-022* qui encadre le processus de numérisation des documents de la Ville, ainsi que les normes à respecter afin que le document numérique puisse se substituer au document papier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la *Politique* relativement à la résolution utilisée pour les images de 330 ppp à 200 ppp;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique numéro POL-2017-022 Politique relative à la numérisation de substitution, version 2.0*, laquelle est jointe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-435

**RESSOURCES HUMAINES — RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE
TRAVAIL DU GREFFIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de travail individuel de M. Daniel Martineau au poste de greffier et directeur du Service du greffe jusqu'au 31 octobre 2020 inclusivement, selon les conditions stipulées au projet de contrat joint au sommaire décisionnel, lequel prendra effet à compter de sa signature;

D'autoriser la Directrice générale, ou son remplaçant, à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-436

**TRAVAUX PUBLICS — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-354 —
VIREMENT BUDGÉTAIRE — ENTRETIEN MÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu inversion des numéros des postes budgétaires à la résolution 2019-354;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-354 du 9 septembre 2019, relative aux virements budgétaires pour l'entretien mécanique, en remplaçant les puces de la manière suivante :

- 20 000 \$ du poste budgétaire 02-320-10-410 au poste budgétaire 02-320-10-525;

- 45 000 \$ du poste budgétaire 02-320-10-410 au poste budgétaire 02-310-10-649.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-437

URBANISME — CPTAQ — LOT 3 055 716

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter la décision concernant la recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la séance du 5 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2019-438

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-602 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-602 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse sur une partie de la Route 138 comme modifié par rapport au projet déposé avec l'avis de motion.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.


Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 49.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier